

---

**Présidence : Pologne****1355<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 17 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 17 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, au nom du Conseil permanent, la doyenne du Conseil (Liechtenstein), la Suède et le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont exprimé leurs condoléances à la délégation slovaque à la suite du décès de l'Ambassadeur Radomir Boháč, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'OSCE et ancien Président du Conseil.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL  
DU PRÉSIDENT EN EXERCICE EN UKRAINE ET  
AUPRÈS DU GROUPE DE CONTACT  
TRILATÉRAL

Question examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA  
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE  
L'OSCE EN UKRAINE

Président, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/1/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/197/22), France Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats, l'Islande

et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/211/22), Fédération de Russie (annexe 1), Canada (PC.DEL/223/22 OSCE+), Turquie (PC.DEL/228/22 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/329/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/218/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/201/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/199/22), Saint-Siège (PC.DEL/198/22 OSCE+), Kirghizistan, Saint-Marin (PC.DEL/220/22 Restr.), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/221/22 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/200/22)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT THÉMATIQUE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR L'INTENSIFICATION DES EFFORTS DE L'OSCE POUR RELEVER LES DÉFIS POSÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Secrétaire générale (SEC.GAL/27/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/213/22/Rev.1), Slovénie (PC.DEL/205/22 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/214/22), Ouzbékistan, Fédération de Russie (PC.DEL/206/22), Suisse, Turquie (PC.DEL/225/22 OSCE+), Belgique (PC.DEL/227/22), Royaume-Uni, Azerbaïdjan (PC.DEL/208/22 OSCE+), Allemagne (Annexe 2), France (PC.DEL/202/22 OSCE+), Macédoine du Nord, Suède

Point 4 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

*Violations persistantes des droits humains en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/204/22), Lettonie (annexe 3)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par le Président en exercice en Ukraine du 9 au 11 février 2022* : Président
- b) *Conversation téléphonique que le Président en exercice a eue avec la Ministre canadienne des affaires étrangères, S. E M<sup>me</sup> Joly, le 14 février 2022* : Président
- c) *Visite effectuée par le Président en exercice à Moscou le 15 février 2022* : Président
- d) *Conversation téléphonique que le Président en exercice a eue avec le Ministre ukrainien des affaires étrangères, S. E. M. D. Kuleba, le 16 février 2022* : Président

- e) *Rencontre entre le Président en exercice et les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE tenue le 16 février 2022* : Président
- f) *Participation du Président en exercice à la 21<sup>e</sup> réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui doit se tenir à Vienne et par visioconférence les 24 et 25 février 2022* : Président
- g) *Réunion tenue le 14 février 2022 à la demande de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie au titre du chapitre III, « Activités militaires inhabituelles », du Document de Vienne (CBM/LT/22/0004/F12/O)* : Président
- h) *Réunion tenue le 15 février 2022 à la demande de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie au titre du chapitre III, « Activités militaires inhabituelles », du Document de Vienne (CBM/UA/22/0017/F12/0)* : Président
- i) *Quatre-vingt-quatrième séance (spéciale) du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, tenue le 16 février 2022* :  
Président
- j) *Première réunion préparatoire du 30<sup>e</sup> Forum économique et environnemental, consacrée au thème « Promotion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE grâce à la reprise économique post-pandémie de COVID-19 », tenue à Vienne et par visioconférence les 14 et 15 février 2022* : Président
- k) *Informations relatives aux manifestations prévues dans la dimension humaine en 2022* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Lettre de la Secrétaire générale relative à l'alerte précoce lancée au sujet de la situation en Ukraine, dans son voisinage et dans l'ensemble de la région (SEC.GAL/25/22 Restr.)* : Secrétaire générale, France-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 4), Ukraine (PC.DEL/229/22), Canada (annexe 5), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/215/22), Suisse, Royaume-Uni (annexe 6), Fédération de Russie (annexe 7), Géorgie (PC.DEL/219/22 OSCE+), Turquie (PC.DEL/226/22 OSCE+), Président
- b) *Lettre du Président du Conseil permanent et de la Secrétaire générale sur la situation des opérations de terrain de l'OSCE en Ukraine (SEC.GAL/24/22 Restr.)* : Secrétaire générale

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections présidentielles en France prévues les 10 et 24 avril 2022, et élections législatives en France prévues les 12 et 19 juin 2022 : France (PC.DEL/207/22 OSCE+)*
- b) *Élections présidentielles et élections législatives anticipées en Serbie, prévues le 3 mars et le 3 avril 2022, respectivement : Serbie (PC.DEL/217/22 OSCE+)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**1355<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1355 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à Messieurs les ambassadeurs Mikko Kinnunen et Yaşar Halit Çevik qui assisteront à la séance d'aujourd'hui. Nous avons écouté avec intérêt les rapports présentés.

Vous travaillez dans un environnement informationnel extrêmement difficile marqué par une campagne sans précédent de désinformation et de propagande orchestrée par un certain nombre d'États participants de l'OSCE. Souvenons-nous comment le mythe de la prétendue « invasion imminente » de la Russie a été récemment mis en avant à l'instigation du gouvernement américain. Elle a d'abord été prévue en avril de l'année dernière, puis en août, en novembre et à la mi-décembre. Elle devait survenir ensuite la veille du Noël catholique, la veille du Noël orthodoxe, le jour de l'ouverture des Jeux olympiques de Pékin, etc. Une date précise a également été donnée cette semaine : le 16 février. Il y aura apparemment d'autres dates.

L'« invasion », bien entendu, n'a pas eu lieu. Même les dirigeants de l'Ukraine eux-mêmes n'y croyaient pas. Le Président Zelensky a exigé que des éléments soient fournis prouvant qu'une telle offensive se préparait, « s'il y en a une » a-t-il ajouté. Début novembre 2021, le secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, Oleksii Danilov, a déclaré que les informations faisant état d'une invasion faisaient partie des « opérations spéciales d'information et de psychologie ». Le Ministre ukrainien de la défense, Oleksii Reznikov, n'a également vu aucune raison de s'alarmer. Enfin, même le Service de sécurité ukrainien, dans sa déclaration du 14 février, a qualifié ce qui se passait de « tentative de semer systématiquement la panique, de répandre de fausses informations et de déformer la réalité ».

L'économie de l'Ukraine a souffert de cette situation. Selon les estimations de Davyd Arakhamia, chef de la faction du parti au pouvoir au Parlement ukrainien, cette hystérie d'avant-guerre coûte au pays de 2 à 3 milliards de dollars par mois. Fin janvier, le président Zelensky a dressé un bilan déprimant : l'économie ukrainienne avait déjà perdu au moins 12,5 milliards de dollars américains en raison de l'aggravation des tensions.

Nous notons avec regret que des responsables publics et des personnalités politiques de haut rang aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada et dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale ont pris une part très active à la campagne de désinformation visant à favoriser le bellicisme. Après l'évacuation et la réinstallation de leur personnel d'ambassade à Kiev, ils ont exhorté leurs citoyens à quitter l'Ukraine immédiatement. Or, malgré le fiasco de la propagande prévoyant une « invasion imminente », les États-Unis, par exemple, font preuve d'hypocrisie en exigeant des « preuves » que « cette invasion n'aura absolument pas lieu ». Tous ces éléments s'apparentent à un « terrorisme de l'information » irresponsable qui semble conçu pour maintenir tout le monde dans un état de tension extrême.

M. Çevik,

Vous avez déjà mentionné aujourd'hui que la situation avait également affecté les travaux de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. En effet, les autorités d'un certain nombre d'États participants de l'Organisation ont décidé de retirer leur personnel de la Mission. Cette décision a été prise à la hâte et, pour autant que nous le sachions, sans concertation préalable avec les dirigeants de la MSO. Il s'agissait d'un coup de force qui avait manifestement pour but de semer la panique parmi les observateurs eux-mêmes, rendant la Mission incapable de s'acquitter pleinement de son mandat. En tout cas, ce retrait précipité a gravement porté atteinte à la réputation des États qui ont essayé d'utiliser notre mission commune, la plus grande opération de terrain de l'OSCE dans l'espace paneuropéen, à leurs propres fins politiques. On est donc en droit de se demander si un groupe de pays engagés dans une voie belliciste doit être perçu comme un partenaire fiable lorsqu'il s'agit de mener à bien des tâches internationales convenues d'un commun accord. La réponse à la question de savoir si ces pays sont capables d'apporter une contribution constructive à la facilitation d'un règlement est également évidente.

Nous avons pris bonne note de votre évaluation, M. Çevik, selon laquelle il n'y a pas de raison d'évacuer d'urgence le personnel de la MSO à ce stade. Nous comprenons que les difficultés soudaines rencontrées par la MSO l'obligent à prendre des mesures hâtives pour réorganiser ses effectifs afin d'assurer la continuité des activités d'observation et d'établissement de rapports.

Dans ce contexte, certains pays membres de l'OTAN militarisent l'Ukraine dans la précipitation. Des centaines de tonnes d'armes meurtrières y sont envoyées. Plus de 40 avions transportant des cargaisons militaires en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la Pologne, de la Lituanie, etc., sont récemment arrivés à Kiev et à Lviv. Quelles seront les cibles visées par l'armée ukrainienne avec ces armes ? En quoi ces actes facilitent-ils un règlement pacifique, politique et diplomatique sur la base des accords de Minsk ? D'autant que, conformément au paragraphe 10 de l'Ensemble de mesures, les armes et équipements étrangers devraient être retirés du territoire de l'Ukraine sous le contrôle de l'OSCE plutôt que d'y être envoyés. Si le gouvernement ukrainien n'a pas de plans agressifs concernant certaines régions du Donbass, pourquoi s'inquiéter ? Au fait, où se trouvent les informations sur ces expéditions dans les rapports de la MSO ? Faut-il comprendre que ces livraisons n'ont pas d'incidences sur la sécurité ?

Les rapports de la Mission montrent clairement que la situation sur la ligne de contact reste tendue. Les mesures de renforcement du cessez-le-feu du 22 juillet 2020, qui ont été élaborées avec la participation personnelle de M. Çevik, continuent d'être violées de manière

flagrante. Depuis le début de cette année, la MSO a déjà enregistré une dizaine de milliers de violations. Le bombardement régulier des villes du Donbass, qui inflige des souffrances incommensurables à la population civile, reste un triste fait de la vie quotidienne. Selon les autorités de cette région, rien qu'au cours des 24 dernières heures, 12 localités ont déjà été bombardées avec divers types d'armes, notamment des armes de gros calibre. À ce propos, quand pouvons-nous espérer le dernier rapport thématique de la MSO sur les victimes et les destructions civiles ?

La Mission note la présence de matériel militaire en violation des lignes de retrait. Nous demandons un renforcement des activités d'observation de la situation sur la ligne de contact, dans les limites des capacités de la MSO, afin de déceler les signes précurseurs de la préparation à des provocations armées. Si la Mission n'a pas assez de « personnel » pour accomplir cette tâche, la Russie est prête à fournir des candidats encore plus qualifiés qui occuperont des postes de responsabilité en son sein.

Nous attirons l'attention sur le fait que la Mission signale régulièrement que l'accès des observateurs à un certain nombre de zones proches de la ligne de contact est difficile en raison de la menace que représentent les mines. Je souhaiterais savoir précisément où se situent ces zones. Si les patrouilles sont problématiques, il convient d'utiliser au maximum des équipements d'observation technique.

Il est important de ne pas oublier que l'une des tâches principales de la MSO est de faciliter le dialogue sur le terrain. J'aimerais avoir une réponse claire sur l'aide apportée par la Mission pour obtenir la libération d'Andrey Kosyak, le représentant de Lougansk auprès du Centre commun de contrôle et de coordination, qui a été enlevé par les forces de sécurité ukrainiennes dans une zone de désengagement le 13 octobre 2021. Que fait-on pour rétablir le mécanisme de garantie de la sécurité qui a été détruit à la suite de cet enlèvement ?

Il est impératif de ne pas relâcher l'attention portée au Donbass ainsi qu'à tout ce qui se passe dans le reste de l'Ukraine. Nous espérons que la Mission accomplira les tâches d'observation qui lui incombent avec efficacité et qu'elle procèdera à une analyse complète des tendances dans le domaine des droits de l'homme. En particulier, nous ne pouvons fermer les yeux sur les pratiques discriminatoires menées à l'encontre de la population russophone, des minorités nationales et de l'Église orthodoxe ukrainienne. Les mesures prises par les autorités pour réprimer la dissidence et la répression, notamment extrajudiciaire, des organisations de la société civile et des plus grands médias non étatiques ne peuvent être ignorées.

Malheureusement, nous continuons d'observer que les faits les plus gênants pour le Gouvernement ukrainien, notamment les manifestations de nationalisme agressif et d'antisémitisme ou les décisions des autorités de l'État de purger l'espace d'information des médias indésirables, ne figurent pas dans les rapports quotidiens publics de la MSO. Il convient de remédier au fait que les observations de la Mission sur ces sujets ont tendance à être consignées dans ses rapports hebdomadaires, auxquels les médias et le public n'ont pas accès.

Monsieur le Président,

Il y a exactement sept ans aujourd'hui que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies a approuvé l'Ensemble de mesures de Minsk dans sa résolution 2202. Vous

savez que le document lui-même a été signé le 12 février 2015 et est entré en vigueur le 15 février de la même année. Vous savez également que les dirigeants politiques ukrainiens actuels souhaiteraient réécrire l'Ensemble de mesures et qu'ils demandent, depuis un certain nombre d'années, qu'il soit « modernisé », « adapté » ou « corrigé ». Or l'approbation de ce document par le Conseil de sécurité des Nations Unies l'a intégré au droit international et soumis à une mise en œuvre obligatoire en l'état.

Nos partenaires français et allemands du « format Normandie » qui, avec la Russie, ont contribué à l'élaboration de ce document global visant à un règlement du conflit entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et Louhansk, en ont été les garants et ont souligné à maintes reprises qu'il n'y avait pas d'alternative aux accords de Minsk et que l'Ensemble de mesures devait être mis en œuvre. Nous comptons sur une contribution constructive des pays du format Normandie au processus de mise en œuvre des accords de Minsk.

À propos, une séance spéciale aura lieu aujourd'hui au Conseil de sécurité des Nations Unies à l'initiative de la Fédération de Russie pour marquer l'anniversaire de la signature de l'Ensemble de mesures. Nous pensons qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts internationaux en faveur d'un règlement fondé sur ce document.

M. Kinnunen,

Au bout de sept ans, il est clair qu'aucune des dispositions de l'Ensemble de mesures n'a été pleinement appliquée. En commençant par le premier point : un cessez-le-feu. Le fond du problème reste le même : le refus systématique du Gouvernement ukrainien d'engager un dialogue direct avec les représentants plénipotentiaires de Donetsk et de Louhansk au sein du Groupe de contact trilatéral (GCT), notamment en ce qui concerne les paramètres d'un règlement et les bases d'une future existence pacifique au sein d'un seul État. Les récentes déclarations du Ministre ukrainien des affaires étrangères, Dmytro Kuleba, confirment que le Gouvernement ukrainien n'a aucune intention de dialoguer et cherche à remplacer le dialogue interne ukrainien par une sorte de « négociations » avec la Russie. Il est clair que les autorités ukrainiennes se sont retranchées dans cette position, non sans l'« incitation » de leurs mentors extérieurs.

Soulignons que la Russie est prête à appuyer tout accord qui pourrait être conclu entre les représentants des autorités à Kiev et dans certaines zones du Donbass dans le cadre du processus de règlement. Nous rappelons le contenu du procès-verbal de la réunion du GCT du 11 mars 2020, dans lequel le Chef du Bureau du Président de l'Ukraine, Andrii Yermak, a confirmé par écrit que le Gouvernement ukrainien reconnaît l'autorité des représentants actuels de Donetsk et de Louhansk au GCT. Je peux vous montrer ce document : il est écrit « convenu » de sa main et sa signature y est apposée. Nous continuerons d'appeler à l'instauration d'un dialogue effectif.

Nous notons l'absence de réaction publique de l'OSCE aux déclarations des dirigeants politiques et militaires ukrainiens concernant le sabotage des accords de Minsk et les mesures de renforcement du cessez-le-feu. Nous espérons, M. Kinnunen, que vous mènerez vos activités en adoptant une approche équitable et que vous déploierez des efforts vraiment impartiaux dans le seul but d'amener le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk à mettre en œuvre conjointement l'Ensemble de mesures dans les meilleurs délais.



Jusqu'à présent, aucun progrès n'a été enregistré dans le domaine politique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations visant à parvenir à un accord sur tous les aspects juridiques d'un statut spécial pour le Donbass, lesquelles ont été envoyées au GCT dans le cadre du sommet des Quatre en format Normandie, tenu le 9 décembre 2019. Au contraire, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Kuleba, a souligné à maintes reprises ces dernières semaines que le Donbass ne bénéficierait d'aucun statut spécial. Le Gouvernement ukrainien ignore les engagements qu'il a pris de procéder à une réforme constitutionnelle, de décréter une amnistie, d'organiser des élections locales en consultation et avec l'accord des représentants du Donbass, de garantir les droits linguistiques et culturels, etc. Aucun progrès n'a été constaté en ce qui concerne l'incorporation de la « formule Steinmeier » (relative à la procédure d'application d'une loi sur le statut spécial) dans la législation ukrainienne. M. Kinnunen, quelles sont les mesures concrètes adoptées pour trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le règlement des questions politiques ?

Nous soulignons que la délégation de l'Ukraine au GCT n'a toujours pas répondu au plan d'action pour la mise en œuvre des accords de Minsk qui a été soumis par les représentants de Donetsk et de Louhansk dès octobre 2020. En outre, tout en proposant de réexaminer le projet de loi sur un statut spécial, le Gouvernement ukrainien continue de refuser de fournir des commentaires sur les amendements à ce projet proposés par les représentants de Donetsk et de Louhansk au sein du GCT en mai 2020. Ce dernier point est un exemple de la manière dont ce gouvernement fait semblant d'adopter une approche constructive des travaux réalisés au sein du GCT.

Dans l'intérêt de la population du Donbass, il convient d'accorder une attention urgente au règlement des questions socioéconomiques et humanitaires. Le blocus socioéconomique imposé sur la région par le Gouvernement ukrainien en violation du paragraphe 8 de l'Ensemble de mesures reste en vigueur. M. Kinnunen, quelle est selon vous la probabilité que le Gouvernement ukrainien lève ce blocus et quelles sont les mesures prises à cet effet par le Groupe de travail sur les questions économiques et par vous-même ?

M. Kinnunen,

Vous avez mentionné la Douma d'État russe. Vous savez que tous les appels lancés par la Douma d'État au Président de la Fédération de Russie, y compris la résolution que vous avez mentionnée appelant à la reconnaissance des républiques proclamées par le peuple du Donbass, lui sont soumis pour examen. Cependant, l'adoption d'une telle résolution, contrairement à un acte législatif, ne signifie pas l'adoption d'une décision juridiquement contraignante en la matière. La décision finale sera prise par le Président de la Fédération de Russie.

Cet appel n'a aucune conséquence sur la suite des travaux du GCT, qui a pour mission d'aider la partie ukrainienne à régler pacifiquement le conflit dans le Donbass « en consultation avec les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk et avec leur accord », conformément aux accords de Minsk. Cette initiative de la Douma d'État de la Fédération de Russie n'a rien à voir avec les obligations qui incombent à l'Ukraine et à certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk au titre des accords de Minsk, ni avec la possibilité qu'elles s'acquittent de ces obligations. Cet appel n'a pas d'incidence non plus sur les travaux de la délégation russe au sein du GCT, contrairement à la

disposition du paragraphe 4 de la résolution n° 795-IX de la Verkhovna Rada du 15 juillet 2020, qui interdit expressément à la délégation ukrainienne de mener des négociations en vue de parvenir à un accord sur la tenue d'élections locales anticipées dans les conditions prévues dans les accords de Minsk.

Le 15 février de cette année, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, après avoir reçu l'appel en question, a déclaré qu'il fallait intensifier les travaux sur le règlement du conflit dans le Donbass, étant donné que les possibilités d'appliquer les accords de Minsk n'étaient pas pleinement exploitées.

Il est important d'assurer les conditions d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les représentants de Donetsk et de Louhansk et de le faciliter. Messieurs les Ambassadeurs Kinnunen et Çevik, vous avez un rôle majeur à jouer dans l'application de ces dispositions de l'Ensemble de mesures. Il est nécessaire de se rendre régulièrement dans la région, d'établir des contacts avec les représentants des autorités locales de part et d'autre de la ligne de contact et de recevoir des informations de première main.

Vous travaillez, comme cela a déjà été mentionné, dans un environnement extrêmement difficile. Dans les circonstances actuelles, il devient évident que les mentors externes de l'Ukraine veulent raviver le conflit armé dans le pays à n'importe quel prix et par n'importe quel moyen et perpétuer l'instabilité près des frontières de la Russie. Les pays de l'OTAN soutiennent délibérément les « têtes brûlées » de Kiev, qui préconisent une solution militaire au conflit dans l'est de l'Ukraine sous le slogan de la lutte contre une « agression russe » imaginaire. Il existe également d'autres objectifs : détourner l'attention du sabotage des accords de Minsk par le Gouvernement ukrainien, ouvrir la voie à une assimilation militaire accrue de l'Ukraine par les pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord et, enfin, détourner l'attention de la nécessité de discuter de questions plus larges, non moins urgentes, concernant les moyens de renforcer la sécurité dans la zone euro-atlantique.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine peut et doit être arrêté par la mise en œuvre de bonne foi de toutes les dispositions de l'Ensemble de mesures, qui constitue le seul cadre permettant de parvenir à une paix durable. Des signaux forts doivent être envoyés au Gouvernement ukrainien concernant la nécessité de revenir à la logique de ce document. Les tentatives des parrains étrangers des autorités ukrainiennes actuelles de justifier le sabotage des accords de Minsk sont nuisibles et dangereuses pour l'ensemble du processus de règlement.

Pour conclure, permettez-moi de vous souhaiter, Messieurs les Ambassadeurs Kinnunen et Çevik, ainsi qu'à tout votre personnel, la meilleure santé possible et beaucoup de succès dans vos travaux.

Je demande, Monsieur le Président, que cette déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1355  
17 February 2022  
Annex 2

FRENCH  
Original: GERMAN

---

**1355<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1355 du CP, point 3 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Monsieur le Président,

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais ajouter ce qui suit au nom de mon pays.

Madame la Secrétaire générale,

Je vous remercie beaucoup pour le rapport que vous avez présenté aujourd'hui. Nous partageons l'analyse que vous faites des nombreux risques et menaces que le changement climatique fait peser sur nos sociétés, nos économies et notre sécurité commune.

Ce n'est qu'en agissant ensemble et en redoublant d'efforts que nous pourrons faire face au changement climatique et à ses conséquences. La protection internationale du climat est donc une priorité absolue pour le nouveau Gouvernement fédéral. Pendant notre présidence du G7, mais aussi lors de la Conférence de Munich sur la sécurité qui débute demain, la crise climatique et nos réponses à celle-ci seront au centre des débats.

Selon nous, l'action à mener en commun pour faire face aux conséquences du changement climatique offre aussi un large éventail d'opportunités et de nouvelles perspectives économiques. Nous devrions par ailleurs profiter de la reprise post-COVID-19 pour rendre nos économies plus durables et neutres sur le plan climatique, surtout grâce à des technologies vertes et innovantes. Nous souhaitons également vous remercier, Monsieur le Président, pour l'importance que la Présidence polonaise attache à ce sujet crucial.

De par son concept de sécurité globale, l'OSCE est un forum important lorsqu'il est question des incidences complexes du changement climatique sur notre sécurité. Le changement climatique augmentera encore la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des sécheresses, ainsi que la pénurie de ressources. Nous devons nous préparer à ces défis et les surmonter ensemble. Ces phénomènes risquent en effet d'aggraver les situations de crise et, en fin de compte, de déclencher de nouveaux conflits. L'Allemagne accueillera à nouveau plus tard dans l'année la Conférence de haut niveau de Berlin sur le climat et la sécurité, qui sera consacrée à cette question.

Nous voyons sein de l'OSCE de nombreuses possibilités de continuer à développer les remarquables initiatives et projets existants sur la protection du climat et le climat et la sécurité. Nous nous réjouissons donc, Madame la Secrétaire générale, du fait que vous accueillerez une conférence de haut niveau de l'OSCE sur le climat à la fin du mois de mars. Nous pourrons y examiner comment nous allons conjointement mettre en œuvre concrètement la décision historique du Conseil ministériel de Stockholm afin de réaliser des progrès tangibles dans la gestion des multiples conséquences du changement climatique.

Je vous remercie.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

**1355<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1355 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE**

Monsieur le Président,

La Lettonie cherche constamment à progresser, notamment en ce qui concerne l'application des normes relatives aux droits de l'homme et la mise en œuvre de nos engagements internationaux en la matière. L'un des moyens d'y parvenir est de se conformer aux décisions des cours internationales des droits de l'homme.

Voyons quelle est la situation des droits de l'homme en Lettonie aujourd'hui.

Outre que la liberté et la pluralité des médias y sont florissantes, la Lettonie est également devenue un refuge pour des journalistes, d'autres collaborateurs des médias et des organes d'information venus de Russie et de Biélorussie, où l'espace dévolu à la société civile se réduit, quand il n'est pas déjà complètement anéanti.

Le droit à une procédure régulière, y compris à un recours judiciaire indépendant, est garanti à chacun en Lettonie – contrairement à la Russie, où s'ouvre un énième procès à motivation politique contre Alexei Navalny, pour ne citer qu'un exemple.

La Lettonie offre un enseignement financé par l'État dans sept langues minoritaires.

Au moment de l'effondrement de l'URSS – qui a été l'un des événements les plus positifs du XX<sup>e</sup> siècle – la composition de la population de notre pays avait radicalement changé parce que des milliers de personnes avaient été réinstallées en Lettonie occupée depuis la Russie soviétique et d'autres territoires de l'Union soviétique pour remplacer les milliers de personnes déportées en Sibérie et massacrées par les régimes totalitaires, y compris lors du génocide communiste. Cependant, l'intégration des minorités nationales dans la société lettone depuis l'indépendance a été un tel succès que le Haut-Commissariat de l'OSCE pour les minorités nationales demande régulièrement à la Lettonie de partager son expérience et ses bonnes pratiques avec les autres États participants de l'organisation. Les seules tensions qui subsistent dans la société lettone sont celles qu'alimente la Russie elle-même par l'intermédiaire de ses agents, comme M. Alexander Gaponenko, dont la Russie vient de faire mention dans sa déclaration.

M. Gaponenko a été condamné en vertu des dispositions du droit pénal letton applicables aux actes visant à renverser l'État, à la coopération avec un État étranger à cette fin et à l'incitation à la haine nationale et ethnique. Sa condamnation n'est pas assortie d'une peine privative de liberté.

Le droit à un procès équitable lui est toujours ouvert, comme à toute personne en Lettonie. Prétendre le contraire revient à mettre en doute l'indépendance de la justice lettone. Il s'agit d'une allégation très grave, que la Russie est, soit dit en passant, la seule à soulever. Par ailleurs, les allégations de ce type faites ces derniers temps par la Russie concernaient principalement des affaires de discours de haine.

Mais revenons à l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme en Lettonie : ce mois-ci, comme suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle de l'année dernière, un projet de loi sur les unions civiles a été présenté par le Ministère de la justice. L'adoption de cette loi permettra à tous les couples d'enregistrer leur relation, conformément aux dispositions de notre Constitution relatives à la protection de toutes les familles.

Il s'agit pour les droits de l'homme en Lettonie d'une véritable avancée concernant l'une des très rares questions qui restaient à résoudre dans ce domaine. En Russie, en revanche, le Ministère de la justice a demandé, le 8 février, la dissolution du Réseau LGBT russe.

Ces exemples bien tranchés montrent à quel point il est important de respecter la Constitution dans son intégralité, et pas seulement certains articles – comme celui relatif à la durée du mandat présidentiel.

Pour conclure, chaque État de l'espace OSCE peut améliorer son bilan en matière de droits de l'homme. J'espère vivement que, comme la Lettonie, les autres États participants s'efforcent quotidiennement de devenir un meilleur cadre de vie où chacun puisse s'épanouir, quel que soit son sexe, son appartenance nationale ou étatique, sa religion, ses croyances, son rang social ou tout autre catégorie ou groupe dont il fait partie, et d'assurer une société dans laquelle la liberté d'expression est garantie tout en ne laissant aucune place aux discours de haine.

Accessoirement, je signale qu'en Lettonie chacun peut jouer à Minecraft, qu'il soit adolescent ou adulte, alors qu'en Russie, un garçon de 16 ans a récemment été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour avoir joué à ce jeu vidéo.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



---

**1355<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1355 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation française, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Nous remercions la Secrétaire générale de l'OSCE d'avoir déclenché une alerte précoce sur le risque d'une nouvelle escalade des tensions en Ukraine dans un contexte de sécurité déjà catastrophique. Cette action est conforme à la Décision n° 3/11 du Conseil ministériel de Vilnius sur les éléments du cycle du conflit.

Nous faisons écho à l'appel lancé par la Secrétaire générale en faveur de la réduction des tensions et du plein respect des principes et engagements de l'OSCE qui sous-tendent la sécurité européenne, notamment ceux qui sont inscrits dans l'Acte final de Helsinki.

L'Union européenne est convaincue que le dialogue est le principal moyen de renforcer notre sécurité globale et de préserver la paix et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Nous appelons à nouveau la Russie à désamorcer immédiatement la situation, à respecter le droit international et à engager un dialogue constructif et de bonne foi par le biais des mécanismes internationaux établis, notamment au sein de l'OSCE.

Dans ce contexte, nous regrettons que la Russie n'ait pas participé à la réunion organisée mardi dans le cadre du mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne concernant les activités militaires inhabituelles russes. Cette absence n'est pas conforme aux engagements qu'elle a contractés dans le domaine politico-militaire et ne dissipe pas les inquiétudes soulevées par l'Ukraine et de nombreux autres États participants. Nous prenons note des déclarations des autorités de Moscou selon lesquelles certaines des troupes russes actuellement déployées aux frontières de l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée devraient retourner dans leurs bases. Nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain à cet égard.

Nous sommes prêts à utiliser pleinement tous les outils, procédures et mécanismes disponibles au sein de l'Organisation, notamment le Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité en Europe, et nous demandons aux autres États participants de faire de même.

Enfin, l'Union européenne souligne que la Mission spéciale d'observation en Ukraine joue un rôle très important, qui consiste à observer les faits sur le terrain et d'en rendre

compte à la communauté internationale, et qu'elle est une partie active des structures de gestion des crises de l'OSCE.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et l'Andorre, souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1355  
17 February 2022  
Annex 5

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1355<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1355 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale pour sa lettre de cette semaine, qui attire l'attention du Conseil permanent sur « les nouvelles tensions qui risquent de s'aggraver, d'exacerber la crise et de déboucher sur un nouveau conflit en Ukraine et dans son voisinage ainsi que dans l'ensemble de la région ».

Madame la Secrétaire générale,

Nous avons dit à maintes reprises, notamment dans la déclaration que nous avons faite précédemment au titre du point principal de la séance d'aujourd'hui du Conseil permanent, que nous étions préoccupés par la situation actuelle, qui pourrait avoir de graves conséquences négatives pour la sécurité de l'Ukraine et de toute la région de la mer Noire, ainsi que des répercussions sur l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Nous nous félicitons vivement que le Secrétariat emploie tous les outils pertinents de l'OSCE et nous faisons écho aux appels que vous avez lancés pour que les tensions diminuent et que tous les États participants utilisent les moyens de l'Organisation favorisant le dialogue et la réduction des risques au lieu de recourir à des menaces de nature technico-militaire.

Dans le cadre des outils d'alerte rapide de l'OSCE, nous appuyons pleinement les mesures prises tant par l'Ukraine que par la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie pour invoquer le chapitre III du Document de Vienne. Nous apprécions les efforts constructifs que ces pays déploient pour recueillir de plus amples informations sur les activités militaires inhabituelles qui se déroulent dans les États voisins, notamment pour obtenir des éclaircissements sur la portée et l'ampleur de ces mouvements, ainsi que sur leur intention stratégique. Les réponses à ces questions permettraient d'accroître la transparence, de renforcer la confiance et la sécurité et de contribuer à désamorcer la situation actuelle. Le Document de Vienne demeure le fondement de la panoplie de mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE et nous demandons à tous les États participants de participer de bonne foi à tous les aspects du Document de Vienne et à tous les autres éléments de cette panoplie, conformément à leur intention d'instaurer et de rétablir la confiance ainsi que de réduire les risques militaires.

Je vous remercie.



---

1355<sup>e</sup> séance plénière  
Journal n° 1355 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

## DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale d'avoir attiré l'attention du Conseil permanent sur « les nouvelles tensions qui risquent de s'aggraver, d'exacerber la crise et de déboucher sur un nouveau conflit en Ukraine et dans son voisinage ainsi que dans l'ensemble de la région » et donc de les avoir signalées à un stade précoce. Il s'agit d'une utilisation responsable du mandat que nous lui avons tous confié au titre de la Décision du Conseil ministériel n° 3/11.

Une alerte précoce exige une action rapide et nous soutenons pleinement l'appel lancé par la Secrétaire générale aux États participants afin qu'ils utilisent tous les outils et mécanismes disponibles au sein de l'OSCE pour contribuer à désamorcer la situation. Nous vous remercions également, M<sup>me</sup> la Secrétaire générale, d'avoir proposé d'engager le dialogue avec les États participants concernés afin d'étudier des réponses rapides et efficaces.

Dans votre lettre, vous faites référence à deux invocations du chapitre III du Document de Vienne cette semaine, dans lesquelles la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie, ainsi que l'Ukraine, ont demandé des explications à la Biélorussie et à la Russie, respectivement, concernant leurs activités militaires inhabituelles. Il incombe à tous les États participants de prendre ces mesures de confiance et de sécurité et d'assurer la transparence nécessaire pour répondre aux préoccupations légitimes exprimées par d'autres États participants. Nous avons participé aux réunions qui se sont tenues plus tôt cette semaine, notamment en posant des questions précises (et en formulant des commentaires hier). Jusqu'à présent, les réponses que nous avons reçues ne sont pas satisfaisantes. Nous demandons instamment à la Russie de participer à la réunion de demain.

Outre les possibilités de renforcer la transparence offertes par les mécanismes de réduction des risques du Document de Vienne, l'OSCE peut également fournir une plateforme importante de dialogue pour aider à désamorcer les tensions. Elle continue en effet d'être appropriée aux débats sur la sécurité européenne, d'autant qu'elle est inclusive et équitable. À cet égard, nous soutenons pleinement l'initiative prise par la Présidence polonaise de lancer le Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité en Europe. Ce dialogue devrait être fondé sur les principes et les engagements de l'OSCE auxquels nous avons tous souscrit librement et qui, s'ils sont pleinement mis en œuvre, renforceront notre sécurité.

La diplomatie et la désescalade sont la seule issue rationnelle à ce défi sans précédent pour la sécurité européenne.

Monsieur le Président, après l'examen de la lettre de la Secrétaire générale, je pense qu'il serait utile de revenir sur le débat que nous avons eu ce matin au Conseil permanent.

Les rapports des Ambassadeurs Kinnunen et Çevik ont clairement montré à quel point le conflit déclenché par la Russie dans l'est de l'Ukraine a créé une situation fragile sur le plan de la sécurité. En outre, comme beaucoup d'autres, j'ai signalé une fois de plus le renforcement militaire sans précédent, non provoqué et injustifié de la Russie aux frontières de l'Ukraine et en Crimée illégalement annexée.

Sur ce point, la position du Royaume-Uni reste ferme et claire. Nous sommes ouverts au dialogue avec la Russie, mais il incombe à cette dernière de désamorcer d'urgence la situation qu'elle a créée. Toute nouvelle incursion militaire russe en Ukraine serait une erreur stratégique et entraînerait des coûts considérables pour la Russie, notamment par le biais de sanctions coordonnées.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



---

**1355<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1355 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Secrétaire Générale,

Nous sommes perplexes devant votre décision de lancer la procédure d'alerte précoce au titre de la décision adoptée par le Conseil ministériel à Vilnius sur les éléments du cycle du conflit liés au renforcement des capacités de l'OSCE en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue, d'appui à la médiation et de relèvement après un conflit.

Les raisons avancées dans votre lettre, selon lesquelles cette décision était motivée par l'accroissement des tensions « en Ukraine et dans son voisinage », correspondent étrangement aux déclarations de ceux qui attisent l'hystérie au sujet d'une prétendue « invasion russe inévitable ». Nous pensons que cette mesure très litigieuse ne contribuera guère à normaliser la situation.

Il est également difficile de ne pas y voir un signe de duplicité. En effet, le conflit interne en Ukraine dure maintenant depuis près de huit ans. Tout au long de cette période, le Gouvernement ukrainien a déployé méthodiquement tout l'arsenal de son armée contre les villes et les localités pacifiques du Donbass. Par exemple, il y a quelques mois, en octobre 2021, les forces armées ukrainiennes ont mené des opérations offensives dans le sud de la région de Donetsk impliquant l'utilisation de systèmes de frappe rapide d'origine étrangère. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a confirmé à l'époque que les forces armées ukrainiennes progressaient. Cette situation a conduit à une escalade des tensions militaires tout au long de la ligne de contact. Or la tournure prise par ces événements n'a pas motivé le lancement de mécanismes d'alerte précoce. À l'époque, les dirigeants de l'OSCE n'avaient même pas fait part de leurs préoccupations.

Pour une raison quelconque, ce n'est que maintenant que la décision du Conseil ministériel adoptée en Vilnius en 2011 est évoquée. Tout nous semble très incohérent. Si l'on tient compte, cependant, du contexte général et de la campagne d'information, sans précédent par son ampleur et sa duplicité, menée par un certain nombre d'États participants de l'OSCE pour dénoncer une menace russe imaginaire, on ne peut s'empêcher de se demander quels sont les intérêts qui sont en fait servis par le lancement de ce mécanisme.